



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20251217-20251269-DE

DELIBERATION N°2025-12-69
Création d'un Service Public de la Petite enfance

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme HUARD, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

ABSENTS :

Mme RIVIERE, M. LANGLOIS, Mme ALLIX, M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29	
Représentés	:	0	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	25	Mme HUARD Hélène est désignée secrétaire de séance
Présents	:	25	
Absents	:	4	

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29, L.2224-1 et suivants

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.214-1-3 ;

CONSIDERANT que la commune souhaite répondre aux besoins croissants des familles en matière d'accueil des enfants de 0 à 3 ans ;

CONSIDERANT les besoins identifiés sur le territoire communal en matière d'accueil de la petite enfance

CONSIDERANT que la création d'un service public de la petite enfance permettra d'assurer un accès équitable, de qualité et financièrement soutenable à des modes d'accueil adaptés ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités d'organisation, de gestion et de financement de ce service.

ENTENDU l'exposé de Madame Sylvie BIGAY, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sociales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ APPROUVE la création d'un Service public de la Petite enfance

Il est institué à compter du un **service public communal de la petite enfance**, ayant pour mission d'organiser, de coordonner et de développer les actions et structures destinées à l'accueil, à la garde et à l'éveil des enfants de 0 à 3 ans, ainsi qu'à l'accompagnement des familles.

2/ DIT que le service aura pour principales missions :

- la **réalisation d'un diagnostic territorial** et d'un **recensement des besoins des familles** en matière d'accueil du jeune enfant ;
- la mise en place et l'animation d'un **guichet unique petite enfance**, chargé de centraliser les demandes d'accueil, d'informer les familles sur les différents modes de garde et d'assurer un suivi des inscriptions ;
- la coordination des actions de soutien à la parentalité et la collaboration avec les acteurs du territoire (CAF, Département, PMI, associations, etc.).



Hélène HUARD

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire